ARCHIVES MAIRIE

DÉPARTEMENT
DU GARD
MAIRIE
LE VILLAGE

30440 ST ROMAN
DE CODIERES

Bulletin communal

Année 2011 n°63 Octobre

C'est toujours un bonheur de faire tomber les masques et de se rendre compte que les gens nous préfèrent déguisés.
Camille de Peretti

Dans ce numéro :

Compte rendu conseil du 11/08/2011	2
Compte rendu conseil du 06/09/2011	3
Les rallyes	6
Le bon temps passé	7 8
Covoiturage	10
A propos des déchets	11
Divers articles	

Editorial



Photo du col des fosses Benoit Causse

Le Sénat change de majorité... cet évènement politique peut paraître bien loin de nos préoccupations cévenoles. Il n'en est rien car le Sénat est l'assemblée des territoires, en particulier des territoires ruraux

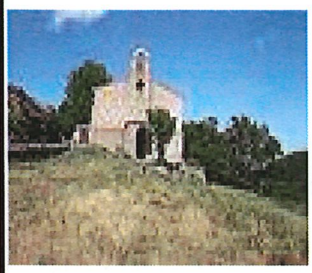
Ce changement de majorité est dû, pour l'essentiel, à ce que bien des « petits élus » n'ont pas apprécié la loi sur les collectivités territoriales de 2010. J'ai souvent attiré ici votre attention sur les dangers de cette loi, mal pensée, mal négociée qui porte un coup d'arrêt à la décentralisation.

Elle n'est applicable qu'à partir de 2014, gageons que d'ici là...ce que la loi a fait, la loi le défera.

Philippe Pibarot

Émail : mairiestroman@orange.fr

Compte rendu du conseil municipal du 11 août 2011



Le jeudi onze août 2011 à quinze heures trente, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Adrienne Lautric 1ère adjointe au maire.

Etaient présents : Benoit Boubals, Michel Tasset, Luc Villaret, Sylvie Fenétrier, Claude Torregrosa, Jean Aigoin de Montredon,

Travaux d'aménagement du terrain de sport

« Après une longue et laborieuse attente, il faut penser à dépoussiérer les ballons ! »

L'entreprise retenue pour effectuer les travaux d'aménagement du terrain de sport n'ayant pas respecté les délais de réalisation, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

L'entreprise Luc Villaret est retenue suivant le devis du 11/08/2011 pour un montant de travaux de 3950 € H.T

voté 7 voix pour, 1 abstention

Questions diverses :

Sont abordés les points suivants :

- Déclaration de travaux
- Achats envisagés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45

Conseil Général du Gard

William Toulouse, conseiller général du canton reçoit sur rendez-vous au 04 66 76 52 78

Assistante sociale

L'assistante sociale reçoit les premier et troisième mardis du mois, de 9h30 à 11 heures, en mairie deSumène



Compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2011



Le 6 septembre 2011 à 20 heures30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Philippe Pibarot
Étaient présents : Fénétrier Sylvie, Sordoillet Nathalie, Villaret Luc, Caillat Nicole, Torregrosa Claude, Jean Aigoin de Montredon, Salery Roland, Benoit Boubals.
Absents : Michel Tasset qui donne procuration à Philippe Pibarot.
Après lecture et signature du précédent compte rendu de conseil, l'ordre du jour est abordé

Déclaration de travaux :

Julien et Audrey déposent une déclaration de travaux pour surélévation du bâtiment dit de la « Cure », leur lieu d'habitation et de travail (60 cm et agrandissement de fenêtres). Mr Adda de la DDTM nous a indiqué qu'une dérogation du conseil municipal était nécessaire. Après avoir vu des photos du projet et tenu compte du fait qu'il concerne une famille résidant et travaillant sur place, avec le souci de l'intégration au bâti existant, le conseil vote 9 voix et deux abstentions.

Voté à l'unanimité.

« Toutes modifications sur les bâtiments doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie »

Aide au financement de formation « premiers secours »

Les élèves de 3è du collège de Ganges suivent une formation aux « premiers secours » s'ils le désirent.
L'an dernier, 5 élèves de la commune l'ont suivie. Il est demandé cette année une participation par élève de 20 €.
Voté à l'unanimité.



Justice :

M. Boussemart, conciliateur de justice reçoit en mairie de Sumène le 1er jeudi du mois sur rendez-vous
de 9h30 à 12 h
04 67 81 30 05

Mur de la place



Adrienne Lautric ne participe pas au vote

Trois devis ayant été demandés, Bernard Lautric (pierre et bâti) étant le moins disant (9387 €), il est choisi à l'unanimité. Les normes de sécurité à respecter ont fait faire le choix du conseil sur une hauteur de mur de 70 cm sur une largeur de 60 cm. Ce mur doit être horizontal, contrairement au sol actuel qui ne l'est pas, à charge, dans le futur de mettre le sol en concordance.

Reliquat de subvention

Il reste 1500 € de subvention du fonds départemental d'équipement qui avaient été attribués par le conseil général du Gard pour le garage de la mairie. A utiliser impérativement avant la fin de l'année, cette somme sera utilisée pour le mur de la place.

Questions diverses

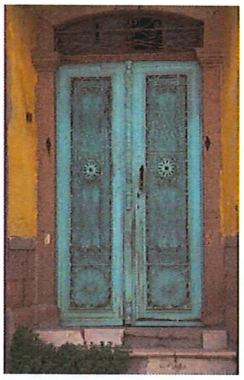
« Téléphone Depuis la situation s'est améliorée. Les abonnés doivent individuellement signaler les pannes subsistant »

Le **disfonctionnement téléphonique** qui se prolonge depuis 3 semaines a provoqué l'établissement d' une pétition (environ 100 signatures). Le maire, après avoir contacté plusieurs responsables de France Télécom , nous donne lecture du courrier recommandé envoyé par la mairie et de la réponse apportée.
Des travaux sont prévus pour un retour rapide à la normale.
Les abonnés doivent individuellement signaler auprès de leur opérateur les pannes subsistant.



le mur de Bourras « sous Bourras » a été refait en début de mandature. Les règles de sécurité à respecter dans les hameaux pour tout nouveau mur sont drastiques.
90 cm de hauteur (compte tenu de la largeur de la base de celui-ci) étaient imposés. A l'époque, nous avions négocié avec l'administration une hauteur inférieure sur une certaine longueur afin de ne pas boucher la vue sur la fontaine.
L'acceptation fut accompagnée d'une assurance de la pose d'un garde de corps.

Questions diverses suite ...



L'entreprise chargée de la fabrication et de la pose, en voulant respecter les hauteurs de sécurité, a pris les hauteurs (90 cm) du mur de 50 cm qui avait été réalisé au lieu de prendre cette hauteur de la route. En fait, le mur ne faisait que 46 cm ce qui les obligeait, théoriquement de prendre la hauteur à partir de ces 46 cm. Beaucoup trop haut, donc, ce garde-corps sera posé correctement très prochainement. L'entreprise ayant eu maille à partir avec certains habitants de Bourras, elle ne veut plus y revenir. C'est donc notre employé communal, aidé par le maire et d'autres qui placeront ces grilles, en retrait du mur pour pouvoir s'asseoir sur celui-ci, après les avoir récupérées à l'atelier où elles sont en attente.



Terrain de sport sous la place

Luc Villaret indique que la découverte de rocher sur une partie du terrain nous oblige à engager un possesseur de brise-roche, ce qui devrait augmenter le coût des travaux d'environ 350 €.

Transport Edgard

Vous trouverez annexés à ce bulletin les nouveaux horaires du bus Edgard

Groupement forestier de St Martial/St Roman

Luc Villaret dénonce une différence de traitement entre la société de chasse de St Martial et celle de St Roman cette dernière payant un droit de chasse bien plus élevé, même en tenant compte des surfaces respectives.

Ramassage scolaire

Nathalie Sordoillet déplore que les secondaires de la vallée de Bourras ne soient pas ramassés. Les accords sont établis, mais, à priori, les transporteurs n'ont pas eu encore l'ordre.

Comité des fêtes

Le comité des fêtes indique l'équilibre des comptes après la fête.



Site internet

Pas de nouvelles ???????????

Travaux bergerie

Les subventions arrivent doucement : les travaux vont pouvoir commencer (octobre ?)

La séance est levée à 22

Les rallyes



Interview du maire P. Pibarot réalisé par M. Tasset

M.T : Monsieur le maire, quelques administrés de St Roman déplorent que le rallye cigalois soit passé sur la commune le 10 septembre.

P.P : Le rallye cigalois nous a fait des demandes réitérées de passage sur notre commune et le conseil municipal a voté « CONTRE » tout comme l'ancienne municipalité avait voté contre le critérium des Cévennes. Le rallye cigalois n'est donc pas passé sur la commune.

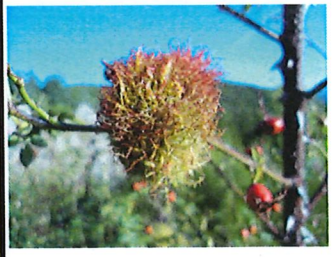
M.T : Mais pourtant, des voitures de rallye sont bien passées sur la route.

P.P : Cros et Sumène ont accepté ce rallye ; nous ne pouvons refuser, « ce n'est pas en notre pouvoir », un « parcours de liaison » où les voitures, qui rejoignent un point à un autre, doivent le faire en respectant le code de la route sur « route ouverte ».

M.T : Nous avons été empêché de passer à Sumène sur une portion de route, ce qui nous faisait faire un détour par la vallée du Savel.

P.P : C'est une erreur effectivement qu'une portion de route de Sumène soit interdite à la circulation ; en même temps, une fois dans l'année, j'estime que ce désagrément pourrait être accepté. Je rappelle que si nous pouvons exister dans les Cévennes c'est en grosse partie grâce aux subventions et à la péréquation qui fait que 80% des impôts viennent de l'extérieur.

« Si nous pouvons exister dans les Cévennes, c'est en grosse partie grâce aux subventions et à la péréquation qui fait que 80% des impôts viennent de l'extérieur »



M.T : On m'a dit que, même sur route ouverte, un riverain avait été empêché de passer pour rejoindre son habitation.

P.P : Ce ne peut être que sur l'initiative d'un commissaire mal informé ; il n'y a aucun danger puisque les voitures doivent respecter le code de la route. Nous n'avons pas entendu dire qu'elles enfreignaient cette règle (à par peut être le bruit d'échappement de 9 heures à 15 heures de l'après-midi)

Le bon temps passé !

Nous arrivons dans une saison où les conversations sont bien souvent très animées par des problèmes de météo et de sécheresse en particulier mais savez vous qu'à St Roman nous avons une recette millénaire dont seuls peut être quelques anciens se souviennent pour lutter contre les effets de cette sécheresse ? Cette recette, aujourd'hui tombée en désuétude et dont personne ne peut plus vérifier l'efficacité est le :

PELERINAGE A LA FONTAINE DE SAINT MARTIN



Ce pèlerinage se faisait en période de grande sècheresse dans la commune de Saint Roman de Codières et ses environs sans doute à Colognac.
Ceci est le récit de la manière dont se pratiquait ce pèlerinage au début du siècle et probablement jusqu'à la dernière guerre.

L'origine du pèlerinage à la Fontaine de St Martin, serait due au fait que Saint Martin, grand voyageur, aux environ de l'an 350 après JC, passa un jour à dos de mulet par le col des Fosses ce qui était alors un itinéraire pour aller de Nîmes à Florac. La bête avait tellement soif qu'elle ne voulait absolument plus avancer.
Faisant une ruade et frappant violemment le rocher d'un coup de sabot le mulet fit jaillir une source à cet endroit même.
Une croix fut placée sur le rocher et un petit bassin fut creusé par les gens du voisinage, bien peu nombreux cependant à passer par là, dans ce coin un peu perdu de nos cévennes.
Mais l'histoire du mulet de St Martin s'étant répandue, l'habitude fut prise de venir en période de grande sècheresse prier St Martin pour qu'il fasse pleuvoir sur la région.
Il s'agissait alors d'une expédition nocturne qui devait rester secrète. N'importe qui ne pouvait y aller et pas non plus n'importe quand.
Il fallait que ce soit trois personnes de la même condition : trois jeunes filles, trois veuves, trois célibataires, etc....Ceci étant valable également pour les hommes.
On se mettait en route le soir, lorsque la nuit était tombée. La route était longue pour atteindre le Col des Fosses. Plus d'une heure, si l'on venait de St Roman ou de l'un des mas isolés composant la commune. Pieds nus et sans parler, dans des sentiers à peine tracés, dans les genêts, les châtaigniers et les chênes verts, on arrivait aux Fosses.
Commençaient alors les rites du pèlerinage.

Le bon temps passé suite...

L'une des trois personnes descendait dans la fontaine et puisait l'eau avec un seau qu'elle passait à celle restée au bord, tandis que la troisième restait en prières au pied de la croix.
Les seaux étaient vidés sur le sol en veillant bien à ce que l'eau soit bien répandue dans toutes les directions autour de la source et ce jusqu'à ce que le bassin soit entièrement vide.

Ce n'était pas tout, pendant trois nuits de suite on recommençait, ce qui était extrêmement pénible, si bien que le deuxième et troisième jours, les pieds en sang, certaines personnes mettaient des sandales.

Le fait de répandre l'eau dans toutes les directions était essentiel, et l'on raconte qu'une fois où trois personnes de Colognac avaient fait le pèlerinage, elles avaient répandu toute l'eau dans la même direction, celle de leur village ! mais ce geste répréhensible fut bien sévèrement puni par le saint.



C'est une véritable catastrophe qui s'abattit sur le joli village de Colognac : pluies torrentielles, vent, grêle, rien n'y manqua.

Depuis de longues années ce pèlerinage est abandonné. Deux raisons semblent en être la cause. Qui de nos jours consentirait à faire pareille expédition avec tout ce qu'elle comportait de pénible ?

Et la deuxième raison est que le col des fosses étant un passage obligé lors de la transhumance surtout au retour où tous les habitants du Savel montaient trier les brebis certaines se noyaient dans la fontaine qui fut donc bouchée par les bergers.

Je ne crois pas qu'il subsiste dans la commune des personnes ayant fait ce pèlerinage, seule la tradition orale a subsisté dans certaines familles, peu nombreuses.

C'est l'une d'elle qui nous a permis, par ses souvenirs, de vous faire ce récit.
La fontaine de Saint Martin a depuis été réhabilitée mais la croix, c'est certain, n'a pas été remise sur son rocher d'origine.
Peut être lors d'une promenade à la source pouvez vous essayer de retrouver le rocher portant en creux la trace du fer du mulet de St Martin ?
La source se trouve près du col des Fosses prés de la draille qui va des Fosses à Colognac.

BONNE BALADE ! Jean Aigoin de Montredon

Les temps forts de l'été !



Comme chaque année bon nombre de romanais et romanaises s'étaient réunis pour participer au fameux repas du mouton offert par la municipalité le 14 juillet.
Francis aux grillades, les conseillères au service.
Les habitants et amis ont eu l'air d'apprécier car c'est en début de soirée que s'en sont allés les derniers invités, tout en se donnant rendez vous pour le week end suivant.

La fête annuelle, première fête de la nouvelle équipe du comité des fêtes qui , menée par des mains de maître, a su malgré de maigres finances offrir une soirée de qualité ! Merci à tous, et à l'année prochaine

Agenda de l'automne



Trail :
le dimanche 16 octobre 2011
Marché du terroir
Restauration sur place
Repas à 19 h
Inscriptions au 04 67 81 49 46
09 65 19 44 23 Gisèle Richier



L'équipe du Trail lors d'une de ses nombreuses réunions

Le comité des fêtes organise une Brasucade :
dimanche 29 octobre 2011

À partir de 18 heures sur la place du village



Venez nombreux ! Ambiance conviviale assurée !



« Une tentative pour encore plus de covoiturage »

A l'occasion d'une sortie, pour des courses, pour aller au travail, pour les déplacements de nos enfants etc.... peut-être pourrait-on emmener quelqu'un avec nous ou bien profiter du trajet en voiture de nos voisins.
Le problème, c'est l'information et la communication, vu nos habitats assez dispersés. J'ai donc pensé à créer une adresse mail où tous les habitants de St Roman pourront accéder (et éventuellement ceux des villages avoisinants) afin de se donner les informations rapidement et économiquement.
Le principe est le suivant : tout le monde a l'adresse et le mot de passe pour pouvoir aller sur cette adresse, y lire les courriers ou en écrire un.
Pour que ce soit pratique et pour ne pas avoir à lire forcément tous les courriers, mais seulement ceux qui nous intéressent, je propose que l'on mette en « objet » pour chaque courrier :

* la date et le lieu du trajet
* « propose » si l'on a des places dans sa voiture à proposer
* « demande » si l'on cherche une place dans une voiture
* « régulier » si l'on fait un trajet régulièrement tout au long de l'année

Par exemple, si l'on met en objet : 17/10/11, Montpellier, demande : signifie que l'on cherche une place dans une voiture pour aller à Montpellier le 17 octobre.
Ou bien : 6/10/11, Ganges, propose : signifie que l'on propose une place (ou 2 ou 3...) pour Ganges le 6 octobre.
Ensuite dans le courrier, on peut mettre plus de précisions, l'heure, le nombre de places ainsi que son nom et son numéro de téléphone.

Donc pour accéder à cette adresse mail, sur google on tape **www.laposte.net**, on clique sur adresses mail, dans la case identifiant on inscrit **partager les trajets@laposte.net** dans la case mot de passe on inscrit **voiture** et en principe on y est !

Pour plus de précisions, vous pouvez m'appeler au 04 67 64 09 12 (Catherine CAPIETTO)
Et vous pouvez aussi en parler à vos voisins.

Catherine CAPIETTO

Poste :

La pétition contre la réduction des horaires d'ouverture de la poste a obtenu quelques 480 signatures.
Les nouveaux horaires sont :
Lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 15h30
Levée du courrier tous les jours à 14h45, le samedi à 9h45



A propos des déchets



Cet été, une fois de plus, les containers prévus pour les déchets recyclables et la colonne pour le verre ont débordé de déchets variés :

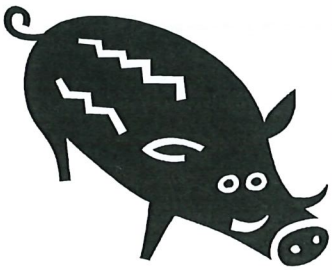
- *sacs d'ordures ménagères*
- *gros cartons*
- *mobilier en plastique usagé*
- *pièces de voitures cassées, outils, téléviseur;*

Nous avons besoin de la bonne volonté et de la vigilance de tous pour préserver ces endroits propres.
Depuis début septembre, la collecte « sacs jaunes » ne se fait plus que toutes les deux semaines, le mardi ou le mercredi.

<u>Rappel</u> : la déchèterie de Ganges est accessible à tous ; les badges pour y aller sont disponibles en Mairie.

Sylvie Fénétrier

MATINEE DE CHASSE SANS FUSIL du 24 septembre



Battue au sanglier très particulière ce samedi matin puisqu'elle était « sans fusil » et proposait à toute la population d'y participer.
Un bel exemple de rapprochement de personnes aux cultures très différentes où il est simple de s'éviter.
Pour cesser que ne se développent les préjugés par méconnaissance de l'activité et de l'idéal de l'autre, la société de chasse a fait un pas décisif par cette sympathique invitation.
Le président Francis Sauzet accompagné du groupe des chasseurs.....sans fusil, a expliqué brièvement diverses techniques de chasse et le sens de la battue.
Ensuite, tout le monde s'est engouffré dans les 4X4 et Berlingo. Seul le « rabatteur », aidé d'un des jeunes visiteurs, gardait la maîtrise de l'ensemble de la partie.
L'apéritif qui a suivi a scellé la qualité de la rencontre, positive et généreuse.

Le marché de l'été :

Cette année encore le marché a connu une forte affluence !
C'est un moment très fort de l'été et la réputation de ce marché va au-delà des vallées de St Roman.
Merci à tous les acteurs et participants d'animer notre village



Orange France
Délégation régionale Languedoc-Roussillon
CS 84224
34097 Montpellier cedex 5

Madame Adrienne Lautric
La Tour
30440 Saint-Roman de Codières

Montpellier, le 21 septembre 2011

Madame,

Vous avez adressé le 8 septembre dernier à France Télécom –Orange une pétition des habitants de Roman de Codières relatives aux dysfonctionnements des lignes téléphoniques dans cette commune.

Depuis le mois d'août nos équipes techniques avaient déjà procédé à des expertises de nos équipements ; plusieurs semaines ont été nécessaires au cours de l'été pour localiser les défauts sur le câble qui dessert cette commune, notamment sur le tronçon dans la montagne. Lorsque Monsieur le Maire a pris contact avec la Direction régionale début septembre, les travaux de changement du câble étaient presque terminés. Malgré ces lourds et longs travaux sur le câble les perturbations ont continué après le 5 septembre et Monsieur le Maire nous en a nouveau alertés. Dès lors s'est instaurée une relation directe entre notre responsable technique et Monsieur Pibarot jusqu'à résolution complète des perturbations.

Nous vous assurons que nous œuvrons toujours au mieux pour garantir à nos clients une qualité de service conforme à nos engagements. Dans le cas de la commune de Saint-Roman de Codières se sont superposés deux incidents majeurs l'un sur les câbles l'autre sur les équipements techniques, le premier très long à résorber ayant masqué le second. Nous vous adressons nos excuses pour les désagréments que vos concitoyens ont subis.

Recevez, Madame, nos meilleures salutations.

pour le Délégué régional, son adjointe
Chantal Poyet
directrice des relations avec les collectivités locales

copie par mail à :
Monsieur le Maire de Saint Roman de Codières, Monsieur le Conseiller général du Canton, Madame la Sous-Préfète du Vigan.

France Télécom - SA au capital de 10 594 839 096 € - 6, place d'Alleray - 75505 Paris cedex 15 - RCS 380 129 866 Paris

Saint-Roman-de-Codières Le village privé de téléphone pendant un mois

Les fréquentes perturbations provoquent la colère des habitants.

Pendant plus d'un mois, le téléphone est resté pratiquement muet à Saint-Roman-de-Codières.

Quand il ne se produisait pas quelques facéties dont les usagers se seraient bien passés: sonnerie inexistante, déclenchement systématique du répondeur, conversations à trois involontaires, ou encore bruits de fond qui rendaient toute conversation compliquée.

Au point que les villageois en colère ont lancé voilà une dizaine de jours une pétition qui a recueilli environ 200 signatures en 48 heures (avec les vacanciers et les résidences secondaires), dans un village qui compte 200 habitants. *« Tout ce que nous voulons, c'est un fonctionnement normal ! Nous étions même prêts à faire la grève des paiements si les choses ne rentraient pas dans l'ordre. Le village est très étendu, avec des hameaux et des personnes âgées isolées. Sans téléphone, par exemple, pas de télé-alarme possible. Sans compter que les professionnels, bar, restaurant et taxi notamment, ont perdu une part importante de chiffre d'affaires »*, explique le cafetier du village.



La pétition des habitants et la mobilisation des élus ont porté leurs fruits.

La mobilisation, celle de la mairie en tête, semble avoir porté ses fruits. Les choses sont en effet progressivement rentrées dans l'ordre et les lignes sont toutes rétablies depuis deux jours confirme la mairie. *« La direction des relations avec les collectivités locales nous a expliqué que la commune a subi simultanément deux accidents majeurs: l'un concernant les câbles et le second des équipements techniques. Le premier incident, très long à réparer, a masqué le second »*, note Adrienne Lautric, adjointe au maire. *« Les câbles en question, situés en rase campagne, ont connu auparavant de nombreux ratissages suite à des incidents provoqués par des chasseurs ou des chutes d'arbres. Espérons que les réparations, très coûteuses, tiendront »*, souligne l'élue.

Un vœu d'autant plus ardent que la poste aussi fonctionne mal. Récemment, une lettre a mis huit jours pour parvenir à son destinataire... à trois kilomètres. Quinze jours sont un délai habituel pour la distribution du courrier urgent et le portable ne passe qu'à de rares endroits...

MARIA DUTRON

Tribune libre de dernière minute et la réponse du Maire qui suit ....

La Fontaine en Cage — le 29/09/2011

Nous habitons Bourras à St Roman de Codières depuis seulement quatre années mais cela ne nous empêche pas d'aimer notre commune, ses vallées et ses habitants.

Nous avons voté à la dernière élection municipale et nous avons choisi de participer activement à la vie de notre village.

Voilà pourquoi nous nous sommes sentis trahis et méprisés ce jour du mois d'août quand M.le Maire et la municipalité nous imposaient sans consultation cela :
Une image vaut mieux qu'un long discours .



A cette image, nous souhaitons joindre un extrait du bulletin communal de janvier 2011 intitulé « Spécial Récap » où se trouve la déclaration d'intention du Conseil Municipal :

§ L'ennoblissement de nos sites paysagers et bâtis

A partir de 2009,chaque année, un hameau fera l'objet d'une démarche globale de requalification :enfouissement des réseaux,traitement spécifique de la voierie, signalétique, aménagement de l'espace déchets, aménagements de parking, fleurissement éventuel…..

Bien entendu, cette démarche se fera sur mesure, avec la participation des habitants concernés.

La commune se donnera les moyens de protéger, voir d'aménager les »points forts »de son patrimoine paysager et bâti, à savoir, les deux cols et le village.

Nous vous laissons juger de « l'ennoblissement » de la fontaine de Bourras. Nous souhaitons également vous informer que cette grille est du modèle le moins cher et que sa taille et son aspect n'étaient même pas connus de M. le Maire et de ses élus bien qu'elle soit déjà payée.

Notre municipalité octroie généreusement une subvention de 500 euros pour un événement d'une journée mais dépense à peine le double pour modifier pour toujours un site pittoresque et une des vues exceptionnelles de notre village.

Le but de cet « ennoblissement »serait la sécurité.Vous pourrez constater que le mur après la fontaine est inexistant. Devant cette absurdité, on se demande quand aurons-nous des grilles dans toutes les Cévennes ?

Le dernier conseil municipal maintient le projet, la grille sera diminuée à la hauteur du mur de nouveau sans consultation des habitants de Bourras …

La protection du patrimoine, valeur première, nous tient à cœur, et nous pensions la partager ; mais devant le peu de soutien des personnes averties nous ressentons le besoin d'expliquer ce problème à tous en espérant que d'autres voix se feront entendre auprès de la municipalité.

Emmanuelle DESFEUX et Stéphane BONJOUR

PS :un grand merci à Catherine Capietto.

Quelques éléments d'information .....et une conclusion.

- Le « montage » photographique présenté ne reflète en rien ce qui était (et qui sera) la décision de la mairie. La grille doit évidemment être calibrée en hauteur dans le prolongement du mur réalisé il y a prés de trois ans par le conseil Général. Il est vrai qu'un malentendu lié à l'interprétation par l'artisan de la réglementation sur la hauteur légale minimum, lui a fait réaliser une grille trop haute, mais ceci aurait été (et sera) corrigé.
- Le fait de devoir mettre un garde-corps nous est imposé par le Conseil Général, responsable juridiquement de l'ouvrage. Nous avons négocié âprement à l'époque pour pouvoir garder le mur en l'état antérieur (lettre de Michel Tasset du 04/10/2008 à Damien Alary pour demander une dérogation....et lettre du maire du 07/10/2008 au conseil général pour s'engager à mettre à nos frais un garde-corps ; ces lettres sont consultables en mairie). Sans ces négociations, le mur aurait été poursuivi à un mètre de haut jusque et autour de la fontaine, ce qui eut été esthétiquement bien pire que la solution choisie.
- Les « voisins » de la fontaine à Bourras ont été parfaitement informés à l'époque de ces multiples tractations.
- Le modèle du garde-corps à été choisi pour sa simplicité, en conformité avec la retenue, l'austérité cévenoles....et en rappel des grilles réalisées tout prés, dans l'ancienne école.
- Les commissions de hameau n'ont pas été réunies pour des raisons budgétaires et parce que le premier investissement concerné, l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques, est désormais financièrement impossible.
- Le paiement du garde-corps n'a pas encore été effectué à ce jour.

En conclusion.....il est certes tout à fait normal et souhaitable que des administrés s'alarment de ce qu'ils considèrent comme un dommage causé au patrimoine paysager de la commune.....mais il est aussi normal et souhaitable qu'ils le fassent selon des formes policées.....cela n'a pas été le cas, dans cette affaire, début aout.

Philippe Pibarot